

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Du lundi 6 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi six février, à dix-huit heures quarante minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.

Présents :

BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, BERTHAIL Éric, DUEZ Sophie, FAYE Cyril, FOURNIER Christophe, MEYNET Francine, MAILLARD Valérie.

Absent : KOCIOLO Guillaume

Secrétaire de séance : MEYNET Francine

Mise en ligne convocation : 30 janvier 2023

Quorum atteint.

La séance est ouverte à 18h40.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 16 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour

DELIBERATIONS

Délibération n° 2023-001 - Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Conformément aux textes applicables, le conseil municipal DECIDE d'ouvrir un investissement pour l'année 2023 un quart des crédits de l'année 2022 soit 61 830 €.

Vote : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Délibération n° 2023-002 - Modification statutaire de Terre d'Émeraude Communauté pour le transfert du moulin de Pont des Vents et la modification du paragraphe qui concerne les établissements scolaires et extrascolaires

Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE les modifications statutaires de Terre d'Émeraude Communauté.

Vote : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Délibération n° 2023-003 - Délibération fixant les redevances d'occupation du domaine public

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de fixer les redevances de la façon suivante pour l'année 2023 :

Tarifs 2023 redevance d'ODP (Occupation du Domaine Public)		
Désignation du mode d'occupation	Unité	Tarif
Toute occupation du domaine public pour laquelle un tarif n'est pas prévu expressément dans ce présent règlement	Par m ² et par jour	1.00 €
	Au-delà de 4 semaines Par m ² et par jour	5.00 €
Dépôt de matériaux divers pour travaux.	Les 3 premiers jours Par m ² et par jour	1.00 €
	Au-delà de 3 jours. Par m ² et par jour	2.00 €
Tout engin stationnant sur la voie publique (camion, bennes tous modèles, remorques, compresseurs, bétonnières, nacelles, grues, cabanes de chantier etc...	Droit forfaitaire dès le 1er jour puis par jour pour les jours suivants	3.00 €
Camion ambulant d'activité commerciale à emporter	Forfait journalier	10.00 €
Camion ambulant d'activité commerciale à emporter avec branchement électrique si stationné place du four communal	Forfait journalier	15.00 €

Vote : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Délibération n° 2023-004 - Demande d'autorisation d'occupation du domaine public

Vu la demande d'autorisation d'occupation du domaine public de MICHAUD et CLAIRIN en date du 18/01/2023, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE d'autoriser l'occupation du domaine public et d'appliquer le tarif défini par la délibération précédente 2023-003.

Vote : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Délibération n° 2023-005 - Course du Cœur 2023

A l'occasion de la course du coeur, l'association Trans-Forme sollicite l'autorisation de stationnement sur le parking de la place du four, ainsi que l'utilisation des toilettes le samedi 25 mars 2023.

La commune proposera des boissons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE le stationnement sur le parking devant la place du four et l'utilisation des toilettes à titre gratuit.

Vote : pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Délibération n° 2023-006 – L2122-22 Rapport du 17/11/2022 au 06/02/2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité PREND ACTE du rapport.

Fin de séances : 20h00

Mise en ligne le

Le secrétaire de séances
Francine MEYNET




Le Maire
Robert BONIN

